

Maitre d'Ouvrage

Assistant auprès du Maitre d'Ouvrage (AMO)



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Route de Saclay
91128 PALAISEAU



TILIA
8 rue Saint Martin
75004 PARIS

Ecole polytechnique
Direction des Achats

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

Marché global de performance
énergétique pour l'Ecole
polytechnique

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis
Procédure de passation

MX26-086
12 /10/ 2026 à 15 heures
Procédure avec négociation
(Article R2124-3)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Direction des Achats

Représentant : Bruno Bellier Ingénieur général de 1^{ère} classe de l'armement et Président du conseil d'administration par intérim

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

91128 Palaiseau

Téléphone : 0169333230

La personne en charge du dossier est : Lydie Quanbouli Acheteur négociateur

■ Objet du contrat :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réalisation d'actions d'amélioration de la performance énergétique (dont travaux) et exploitation d'un réseau de production et de distribution de chaleur pour l'Ecole polytechnique.**

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellé CPV
71314300-5	Services de conseil en rendement énergétique
45331000-3	Travaux d'installation de chauffage, ventilation et climatisation
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
50710000-5	Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Réalisation d'actions d'amélioration de la performance énergétique (dont travaux) et exploitation d'un réseau de production et de distribution de chaleur pour l'Ecole polytechnique
 Acheteur	Ecole polytechnique
 Type de contrat	Marché global de performance
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Ecole polytechnique Route de Saclay 91128 Palaiseau cedex

■ Allotissement et structure de la consultation :

Le contrat étant un marché public global de performance, il n'est pas soumis à l'obligation d'allotissement. En outre, compte-tenu des économies d'énergies assignées au futur titulaire et de la multiplicité des sites inclus dans le marché, une dévolution en lots séparés serait de nature à rendre techniquement difficile et plus coûteuse l'exécution des prestations.

■ Durée du marché :

Le marché est établi pour une durée prévisionnelle 5 années fermes et pourra être prolongé de 12 mois maximum.

■ Enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération :

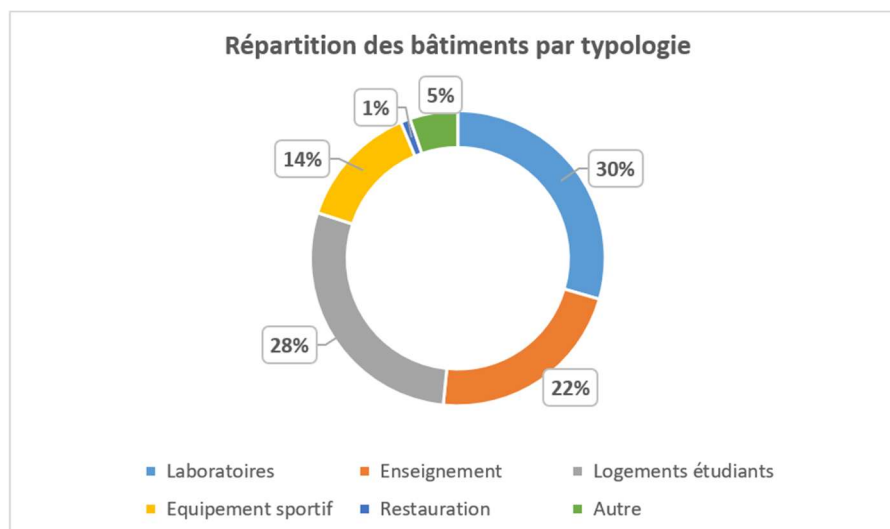
Le budget estimatif des prestations objets du marché est de 11 600 000 € HT (valeur juillet 2026) pour une durée prévisionnelle de 5 ans.

■ Généralités sur l'objet du marché :

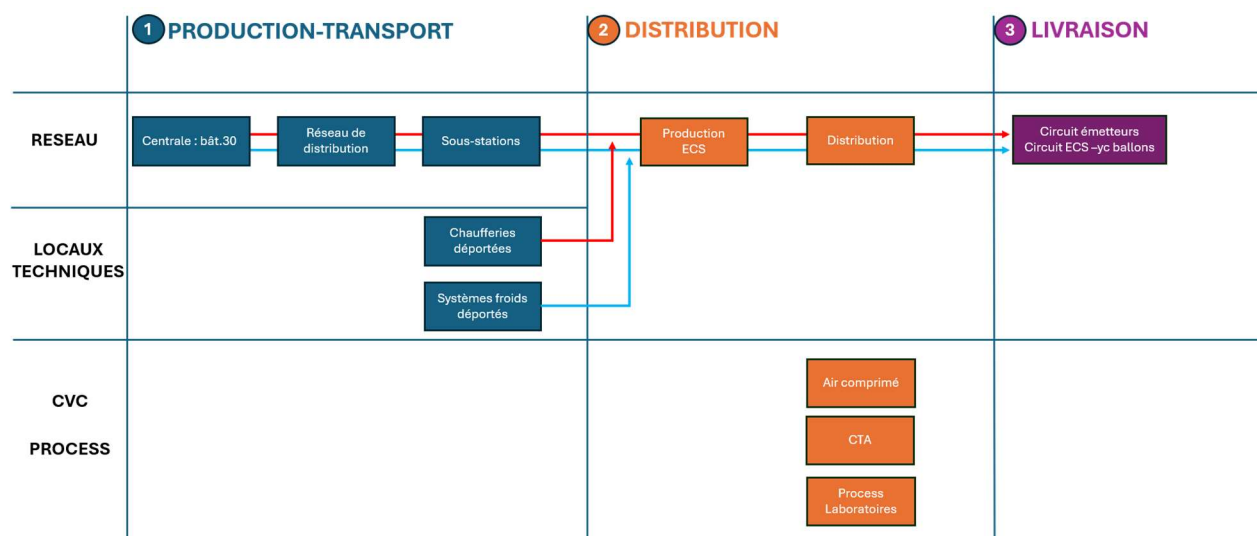
L'Ecole polytechnique, établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel, souhaite conclure un contrat de performance énergétique, prenant la forme d'un marché global de performance au sens de l'article L. 2171-3 du code de la commande publique.

Le marché portera sur la réalisation d'actions d'amélioration de la performance énergétique, incluant les études et travaux nécessaires à leur mise en œuvre, ainsi que sur l'exploitation-maintenance des systèmes énergétiques du site, en vue de réduire les consommations énergétiques dans le périmètre défini au dossier de consultation.

L'établissement, mono-site basé à Palaiseau, se compose d'une centaine de bâtiments répartis en bureaux, locaux techniques, logements et laboratoires, dans un site en évolution :



Les installations techniques et équipements du site, objets du marché sont répartis selon le schéma ci-dessous. :



Le périmètre du site figure en annexe 1 de la note, le listing détaillé des équipements du site connu, faisant l'objet d'un contrat de maintenance, établi en 2022, est présenté en annexe 02., et le plan du réseau figure en annexe 03.

Nota : un inventaire à jour des équipements est en cours d'établissement. Il sera transmis aux candidats admis à remettre une offre dans le cadre du DCE - phase offre.

Seront notamment confiées au titulaire les prestations suivantes :

- les prestations liées à la prise en charge des installations ;
- les prestations d'exploitation-maintenance des systèmes énergétiques, incluant notamment les prestations de type P2, la conduite, l'entretien, la maintenance préventive et corrective, le dépannage et la réparation d'urgence avec système d'astreinte 24h/24 ;
- les prestations de gros entretien-renouvellement des équipements concernés, incluant notamment les prestations de type P3, selon le périmètre et les modalités qui seront précisés dans le DCE – phase offre ;
- la conception et la mise en œuvre des actions d'amélioration de la performance énergétique, assorties d'un engagement de performance, incluant les études, travaux, réglages, paramétrages, optimisations et dispositifs de suivi nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance ;
- la gestion, le suivi énergétique, le monitoring, le comptage, la mesure et la vérification des engagements de performance énergétique et environnementale.

Une note programmatique synthétique est jointe au dossier de consultation phase candidature.

■ Calendrier prévisionnel de l'opération

Le calendrier ci-après est donné à titre exclusivement informatif et l'Ecole polytechnique se réserve le droit de le modifier au cours de la présente procédure de négociation :

Lancement de la procédure	Septembre 2026
Envoi du DCE	Octobre 2026
Phase de négociation	Janvier à mars 2027
Attribution du marché	Fin mai 2027

■ Engagement en matière d'insertion sociale

Le titulaire réservera une part de l'exécution du marché à l'insertion sociale, pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de publics en difficulté. Ces éléments seront décrits dans le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats admis à remettre une offre.

■ Engagement envers les Petites et Moyennes Entreprises et les artisans

Les candidats sont informés que, conformément aux dispositions du décret n° 2024-1251 du 30 décembre 2024 et de l'article R. 2171-23 du Code de la commande publique, les marchés globaux mentionnés à l'article L. 2171-1 du même Code prévoient la part minimale de l'exécution du marché que le Titulaire s'engage à confier directement ou indirectement à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans (sauf si le titulaire est lui-même une petite ou moyenne entreprise ou un artisan). Cette part ne peut être **inférieure à 20% du montant prévisionnel du marché** sauf lorsque la structure économique du secteur concerné ne le permet pas.

■ Mode de Financement et règlement

Financement sur fonds propres du Pouvoir Adjudicateur, subventions et emprunts.

Les sommes dues au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

■ Forme des prix

Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement (transmis dans le DCE PHASE OFFRE).

Variations dans les prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du « mois zéro » tel que défini à l'acte d'engagement du marché (DCE- PHASE OFFRE).

Les conditions de variation des prix (actualisation, révision, ...) seront définies dans les clauses administratives du Contrat qui sera transmis aux candidats admis à participer à la remise des offres – PHASE OFFRE.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Type et durée de la procédure de passation :

Le marché global de performance est passé selon une procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3, R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

La procédure avec négociation est conduite selon les modalités de l'article R.2161-12, avec une phase de sélection préalable des candidatures suivie d'une phase de remise et de négociation des offres. Le dossier de consultation de la phase offre sera transmis aux seuls candidats admis à remettre une offre.

La procédure avec négociation est la procédure par laquelle l'acheteur négocie les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

■ **Déroulement de la procédure**

La présente procédure se déroule selon les étapes prévisionnelles suivantes :

PHASE CANDIDATURE

- À ce stade de la procédure, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature contenant les documents listés au présent règlement.
- L'Ecole polytechnique examine les candidatures et établit un classement selon les critères de sélection indiqués au présent document.
- Préalablement à l'admission des quatre (4) candidats à la phase offre, par application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, l'Ecole polytechnique procède aux vérifications mentionnées à l'article R. 2144-4 du Code de la commande publique ;
- Les quatre (4) premiers candidats du classement, qui auront passé avec succès l'étape précédente de « vérification », sont invités à participer à la phase offre de la procédure. Le dossier de consultation de la phase offre ainsi qu'une invitation à procéder à une visite de site leur sont adressés.

■ **Visite du site – PHASE OFFRE :**

Aucune visite de site n'est organisée en amont de la remise des candidatures.

Après envoi de la lettre d'invitation à participer à la procédure, une visite du site sera organisée pour chacun des candidats admis à remettre une offre. Cette visite sera obligatoire.

Les dates prévisionnelles des visites seront communiquées avec l'invitation à remettre une offre.

Les candidats n'ayant pas procédé à cette visite seront éliminés.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation – PHASE CANDIDATURE est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les personnes intéressées devront alors s'identifier sur un formulaire prévu à cet effet, en indiquant le nom de la personne physique téléchargeant le document, et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique.

Les candidats ayant choisi de ne pas s'identifier lors du téléchargement du DCE ne recevront pas d'alerte les informant des éventuelles modifications du DCE ou des réponses aux questions susceptibles d'être posées au cours de la consultation.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Forme juridique de l'attributaire**

Les opérateurs peuvent répondre en « candidat seul » ou en groupement.

En cas de réponse en groupement, le Groupement devra être constitué de manière définitive au moment de la remise des candidatures.

La forme souhaitée par l'acheteur pour les Groupements est un Groupement conjoint avec Mandataire solidaire. Il est exigé que le Mandataire soit solidaire pour la bonne exécution du marché de chacun des membres du Groupement pour ses obligations contractuelles. Si le Groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'acheteur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

■ **Composition du Groupement**

Un opérateur se présentant en « candidat seul » peut se prévaloir des capacités de prestataires ayant vocation à exécuter une partie du marché (sous-traitants ou opérateurs autres).

Plusieurs opérateurs répondant en groupement, comprenant un mandataire et un ou plusieurs co-traitants, membres du groupement, peuvent se prévaloir, chacun en ce qui les concerne, des capacités de prestataires qui, sans être membres du groupement, seront chargés d'une partie de l'exécution du marché (sous-traitants ou opérateurs autres).

Le candidat seul ou chaque membre du groupement concerné devra produire pour ces prestataires les mêmes documents que ceux exigés dans le présent règlement afin de justifier de leurs capacités techniques, professionnelles, économiques et financières. Il devra également justifier qu'il dispose des capacités de ces prestataires pour l'exécution du marché par tout moyen approprié.

Il est rappelé que la composition d'un groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public, sauf exceptions précisées aux articles R. 2142-19 à R. 2142-27 et R. 2151-7 du Code de la commande publique,

■ **Compétences attendues**

Les compétences attendues sur l'opération sont les suivantes :

- **Conception, réalisation et renouvellement de systèmes énergétiques**, incluant les études, la conception technique, la réalisation de travaux, le renouvellement et l'adaptation d'installations de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie ;

Nota : Certains équipements de production structurants (chaudières, groupes froid et tour aéroréfrigérantes) vont nécessiter un remplacement dans les prochaines années, du fait de leur durée de vie et/ou de leur vétusté. Des solutions de remplacement en l'état, voire d'amélioration des systèmes sont envisagées (thermofrigopompe et/ou autre système de production décarbonée) pouvant nécessiter des adaptations de fonctionnement de la centrale de production.

- **Exploitation-maintenance des systèmes énergétiques**, incluant la conduite, la maintenance préventive et corrective, le dépannage, l'astreinte, le GER et la continuité de service ;
- **Infrastructures énergétiques centralisées et réseaux techniques multi-énergies**, incluant les centrales de production (puissance installée >5 MW), les réseaux de chaleur et de froid, les sous-stations, les interfaces avec les bâtiments et l'optimisation hydraulique ;
- **Performance énergétique et contrats de performance énergétique**, incluant la conception, le pilotage et le suivi d'engagements de performance énergétique et environnementale ;

- **Monitoring énergétique, comptage et mesure de la performance énergétique**, incluant la supervision, les systèmes de comptage, la GTB/GTC, la mesure et vérification des performances et les méthodes de type IPMVP ou équivalent.

■ **Contenu du dossier de consultation des entreprises**

Le dossier de consultation « **PHASE CANDIDATURE** » comprend les documents suivants :

RC00	Le Règlement de Consultation – Candidature (présent document) et ses annexes :
RC01	RC Annexe n°1 – Note Explicative DUME
RC02	Note programmatique synthétique et ses annexes
RC03	Cadre de réponse présentation des équipes candidates
RC04	Formulaire DC1
RC05	Formulaire DC2
RC06	Formulaire DC4
RC07	Attestation opérateurs autres
RC08	Attestation sur l'honneur Russie

■ **Documents attendus dans le dossier de candidature**

- DC1 (ou DUME) ou équivalent
- DC2 ou équivalent pour chacun des membres de l'équipe candidate
- N°SIREN pour chacun des membres de l'équipe candidate
- Attestation sur l'honneur Russie pour chacun des membres de l'équipe candidate conformément au Règlement (UE) n°2022/576 du 8 avril 2022 relatif aux mesures restrictives à l'encontre de la Russie
- Déclaration du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices clos connus pour chacun des membres de l'équipe candidate
- Preuve d'assurance professionnelle pour chacun des membres de l'équipe candidate
- Présentation des certificats de qualification professionnels pour chacun des membres de l'équipe candidate
- Indication des titres d'études pour chacun des membres de l'équipe candidate
- Description de l'outillage, du matériel, de l'équipement technique pour chacun des membres de l'équipe candidate
- Bilans et comptes de résultats sur les trois derniers exercices connus pour chacun des membres de l'équipe candidate
- Le cadre de réponse présentation des équipes candidates (un par équipe candidate)
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugement(s) prononcé(s)
- Le cas échéant, DC4
- Le cas échéant, l'attestation opérateurs autres

■ **Détail du contenu des plis et conditions de participation :**

L'envoi dématérialisé est imposé par l'acheteur public.

Au sens et pour l'application du présent article, « **l'équipe candidate** » s'entend :

- En cas de réponse d'un candidat seul, du candidat seul et, le cas échéant, des prestataires sur les capacités desquels il entend s'appuyer (sous-traitants, opérateurs autres) ;
- En cas de réponse en groupement, des membres du groupement et, le cas échéant, des prestataires sur les capacités desquels chaque membre du groupement entend s'appuyer (sous-traitants, opérateurs autres).

L'ensemble des candidats est tenu de produire les documents suivants. A défaut, l'acheteur pourra écarter les candidatures comme irrecevables.

Les renseignements d'ordre juridique :

Les candidats produisent les éléments suivants :

- **Une lettre de candidature ou formulaire DC1** (en annexe ou téléchargeable à partir du lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) – en cas de groupement : une seule lettre de candidature pour le groupement ;
- **Une lettre de déclaration ou formulaire DC2** de chaque membre de l'équipe candidate ;
- **N° SIREN** de chacun des membres de l'équipe candidate ;
- **Attestation sur l'honneur Russie** de chacun des membres de l'équipe candidate (candidat seul, membres du groupement, prestataires et opérateurs autres) ;
- **Cadre de réponse présentation des équipes candidates** (annexe RC03) en format Excel

Nota : Chacun des onglets du cadre de réponse doit être complété et adapté en fonction de la composition des équipes candidates. En ce qui concerne les références, le cadre de réponse doit être remis, complété pour chacune des compétences attendues, dans la limite de 2 références par compétence (une même référence pourra être mobilisée au titre de plusieurs compétences lorsqu'elle permet de démontrer plusieurs savoir-faire), en veillant à la pertinence des références présentées au regard des prestations attendues. L'attention des candidats est attirée sur le fait que (i) seules les références datant de moins de 5 ans seront analysées et que (ii) les références surnuméraires ne seront pas prises en compte.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les candidats seuls et tous les membres du groupement ainsi que tous les sous-traitants et opérateurs autres éventuels doivent **attester sur l'honneur de ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion** prévus par le code de la commande publique.

À cette fin, il est rappelé qu'il convient pour le candidat seul ou les membres du groupement de veiller à cocher la case de la section F1 du formulaire DC1 et, pour les sous-traitants, la case K1 du formulaire DC4. Pour les opérateurs autres, une attestation sur l'honneur distincte doit être remise (sur la base de la trame figurant en annexe).

Les renseignements concernant les capacités financières et économique :

L'équipe candidate transmet, pour chacun de ses membres, les éléments suivants pour établir sa capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires** du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Bilans et comptes de résultat concernant les trois derniers exercices disponibles ;
- Preuve d'une **assurance des risques professionnels, civiles et décennales** en cours de validité.

Si l'un des membres de l'équipe candidate est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de ses capacités économiques et financières, l'un de ces renseignements ou documents, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme approprié par l'acheteur.

Pour justifier de ses capacités économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un Groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités économiques et financières d'autres prestataires. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces prestataires et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Compte tenu de l'importance du marché, le chiffre d'affaires annuel minimum de l'équipe candidate devra être de 15 millions euros HT.

Le seuil de sélection des candidatures sera comparé à la moyenne des chiffres d'affaires réalisés par le candidat au cours des 3 derniers exercices disponibles, et jugé globalement, s'il y a lieu, en additionnant dans le cas de Groupement le chiffre d'affaires moyen (sur les 3 derniers exercices disponibles) de chacun des prestataires économiques (cotraitants et sous-traitants) qui composent éventuellement la candidature.

Les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 s'appliquent.

Les renseignements concernant les capacités professionnelles et techniques :

L'équipe candidate transmet les éléments suivants pour établir ses capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature.
- Une description de l'outillage, du matériel y compris outils informatiques et numériques, ainsi que les équipements techniques dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- Une présentation des **certificats de qualification professionnelle** établis par des organismes indépendants en lien avec l'objectif de garantir les objectifs pendant la durée du marché (ou preuve équivalente).

Pour justifier de ses capacités techniques, le candidat, même s'il s'agit d'un Groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités techniques d'autres prestataires, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces prestataires et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces prestataires et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

■ **Formalisme**

Les documents remis sont classés en sous-dossiers :

- Sous-dossier « Jur » pour les renseignements d'ordre juridique ;
- Sous-dossier « Eco_Fin » pour les renseignements relatifs aux capacités économiques et financières ;
- Sous-dossier « Tech_Pro » pour les renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles.

Les équipes candidates remettent un dossier de candidature composé des documents mentionnés ci-dessus conformément au modèle de nommage suivant : « [Nom du document] _ [raison sociale] » (exemple 1 : « DC1_[société_XY] » ; exemple 2 : « DC2_[société_XY] »).

Les documents sont remis au format PDF, sauf indication contraire.

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Le contrat sera signé par l'Attributaire de manière électronique. Aussi, l'Attributaire devra disposer d'un certificat de signature électronique valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande d'un certificat de signature. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique par voie électronique.

Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : sda.procedure@polytechnique.fr

De plus, tout document électronique envoyé par un candidat dans lesquels un virus informatique est détecté fera l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture possible des documents.

Les propositions doivent être remises en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT ET SELECTION DES CANDIDATURES

■ Recevabilité de la candidature

Au cours de l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier obligatoire de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au(x) candidat(s) concerné(s) de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

■ Sélection des candidatures admises

Le nombre maximal de candidats invités à remettre une offre est de 4.

Si, à l'examen des candidatures reçues, le nombre de candidats disposant des capacités suffisantes est supérieur au nombre maximum des candidats admis à la procédure, les candidats admis à déposer une offre seront sélectionnés après classement, sur la base de critères de sélection suivants :

Critères	Pondération
Capacités économiques et financières appréciées au regard des éléments produits au titre du dossier de candidature et mentionnés au règlement de la consultation	20
Capacités techniques (certificats de qualification professionnelle, références) appréciées au regard des éléments produits au titre du dossier de candidature et mentionnés au règlement de la consultation	50
Capacités professionnelles (effectifs, titres d'études et professionnels, outillage matériel et équipement technique) appréciées au regard des éléments produits au titre du dossier de candidature et mentionnés au règlement de la consultation	30

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement poser toutes leurs questions via la plateforme acheteur de la Personne Publique, au plus tard 10 jours francs avant la date de réception des offres par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours francs au plus tard avant la date limite de réception des offres (et se réserve la possibilité de répondre aux questions posées ultérieurement).

6. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Rémy Donfrancesco ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)